



CSE UES AGSH Siège - Séance du 20 février 2023

Lors du dernier CSE de l'établissement Siège UES AGSH (le 20 février), ont été abordés : le déploiement de cabines de télémedecine, la signature de la convention élargie entre le CSEC et les 4 CSE de l'UES AGSH, l'adaptation de l'organisation DG/COM/CIE, l'analyse de la commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) sur les futurs bureaux One Tech à Saclay, les réclamations individuelles et collectives (RIC). On retiendra les points suivants.

1. Déploiement de cabines de télémedecine

Trois cabines de télémedecine sont en cours d'installation sur les sites parisiens de TotalEnergies (Michelet, Coupole et Spazio) pour une mise en service fin février 2023. Elles sont proposées par la start-up H4D rencontrée sur un salon dédié aux nouvelles technologies, avec un contrat d'une durée de trois ans. Ce déploiement a été présenté par le responsable de l'entité Environnement de Travail et Mobilités de TFMS et non pas par un médecin du Service médical (cherchez l'erreur ...).

On peut s'étonner qu'aucun sondage n'a été fait auprès des salariés pour s'assurer d'un quelconque besoin de leur part, que le Service médical n'a pas vraiment été impliqué dans ce **choix effectué sans véritable appel d'offres**, et que les CSE des établissements concernés n'ont été informées qu'au moment de la mise en place. De plus, ces cabines risquent de faire double emploi avec ce qui est proposé par la mutuelle d'entreprise (Harmonie Mutuelle non préalablement informée). La question du remboursement du reste à charge (dépassement d'exigence) des médecins du secteur 1. La direction a finalement indiqué qu'il ne devrait pas y en avoir sans s'en être préoccupée avant la présentation en CSE ! A suivre...

N'hésitez pas à faire part de vos retours sur le sujet aux élus SICTAME-UNSA concernant la prise en charge lors de l'utilisation de ces cabines pour nous signaler toute facturation inopportune et éviter toute dérive.

2. Organisation DG/COM/CIE

Ce projet d'adaptation de la direction Communication Interne et Editoriale (CIE) a été présenté ([lien présentation](#)) par D. Rebours directeur Communication de la Compagnie et S. Vergne en charge de la direction CIE qui deviendra EWCI (Edito, Web et Communication Interne). Il propose des ajustements qui permettront à cette direction dans les enjeux en termes de communication éditoriale (interne et externe). Il n'entraînera aucune suppression de poste, seulement quelques transferts depuis la direction Production ainsi qu'une scission du département Edito & Web en deux départements : un département « communication éditoriale » et un département « pôle web ».

Cette nouvelle organisation est censée être effective en septembre 2023.

Les élus SICTAME-UNSA resteront vigilants aux remontées des salariés concernés, dans une direction ayant connu des changements significatifs d'organisation et avec une charge de travail toujours très importante.

3. Playground et NEXT (One Tech R&D Saclay)

Une réunion extraordinaire de la CSSCT a eu lieu le 4 janvier 2023 et a fait l'objet d'une synthèse présentée lors du CSE du 20 février. On retiendra les points marquants suivants :

- Surface**
m² salarié
- M²/salarié vs immeubles**
-
- | Immeuble | Surface (m²/salarié) |
|------------------|----------------------|
| Pgd Etage 5 | 3.3 |
| Next Etage 5 | 3.4 |
| Pgd Etage 5 | 3.6 |
| Pgd Etage 5 | 3.5 |
| Pgd Etage 5 | 4.0 |
| Next Etage 5 | 4.1 |
| Pgd Etage 5 | 4.4 |
| Next Etage 5 | 4.4 |
| Next Etage 5 | 4.6 |
| Next Etage 5 | 4.7 |
| Pgd Etage 5 | 4.8 |
| Next Etage 5 | 4.8 |
| Coupole One Tech | 6.6 |
| Coupole One Tech | 6.6 |
| Coupole One Tech | 6.9 |
| Coupole One Tech | 6.9 |
| Coupole One Tech | 7.3 |
| Coupole One Tech | 8.5 |
| Coupole One Tech | 8.5 |
- Playground Etage 5
- Next Etage 5
- Coupole One Tech

Les élus SICTAME-UNSA suivront de très près le futur emménagement sur l'immeuble NEXT en veillant à la bonne exécution des promesses de la direction concernant le bien être des salariés. N'hésitez pas à faire part de vos retours sur le sujet pour pouvoir corriger toute dérive.

Calcul du TRIR (incidents retenus et dérogations) : les réponses exhaustives de la direction devraient permettre **d'éviter certaines interprétations** (périmètre de *reporting*, dérogations) incitant certaines **directions à embellir leurs statistiques.**

Revalorisation des plafonds de montants de prime : la direction a présenté un historique sur les 5 dernières années des revalorisations effectuées pour les IKT, ITZ, IKV, mobilités France et Monde, mutations géographiques, indemnités de logement, supplément de traitement en mission (STM) et allocation de télétravail.

Green Friday et télétravail : la direction indique qu'il n'y a pas d'incitation particulière à être en télétravail lors des Green Fridays et que le salarié peut très bien être sur site s'il le souhaite.

Rythme biennal des consultations médicales : les visites médicales ont repris un rythme normal. Si tout va bien pour les visites périodiques, 50 % de l'effectif sera vu cette année et 50 % l'année prochaine (par date de visite de la plus ancienne à la plus récente).

Points de pénibilité pour les salariés de l'établissement Siège UES AGSH : aucun [point de pénibilité](#) n'a été déclaré pour l'UES AGSH (y compris pour les rotationnels). En cas de contestation, les salariés disposent d'un délai de deux ans à compter de la fin de l'année d'exposition contestée (art. L. 4163-20 du c. trav.).

Salariés grévistes sur Coupole : au périmètre de l'établissement de Paris se sont déclarés grévistes : 23 le 19 janvier matin et 30 l'après-midi, 8 le 31 janvier matin et 19 l'après-midi, -2 le 7 février matin, et 4 l'après-midi.